

## "Le refus de l'oubli, un devoir de mémoire"

La communauté internationale a décrété le 20 juin de chaque année la journée internationale du réfugié. C'est l'occasion pendant laquelle elle remet à table toutes les crises sociales et politiques qui ont entraîné dans toutes les régions du monde le déplacement des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dépourvus de

tout et errant d'un point du globe à un autre. Ces hommes et ces femmes fuient la misère, l'insécurité... que provoquent les conflits internes et parfois inter-étatiques. En Mauritanie, le forum des ONGs nationales des droits de l'homme (Fonadh) a joint sa voix de détresse à celle de la communauté internationale. Ainsi dans sa déclaration, il mani-

festé son émoi sur la situation dramatique des réfugiés de par le monde en général et ceux des événements sanglants de 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal en particulier. Le Fonadh a rappelé qu'au cours des opérations de rapatriement de part et d'autre du fleuve Sénégal, des dizaines de milliers de citoyens mauritaniens négro-africains ont été bannis de leur pays et déportés au Sénégal dans des conditions inhumaines. Et d'autres, par milliers encore, ajoute le forum, se sont réfugiés au Mali. Les uns et les autres ont en commun de partir sans pièce d'identité ni biens personnels. Depuis 1995, la situation de ces personnes empire en raison du désengagement du HCR. Dès lors, les réfugiés ne bénéficient plus d'aucun programme d'assistance alimentaire, ni sanitaire encore moins scolaire de quelque organisme que ce soit. Une autre conséquence est que ces réfugiés ne disposent plus d'un statut légal au Sénégal, ce qui les prive, note le Fonadh, des avantages prévus par les différentes conventions sur les réfugiés. Au fait la question des réfugiés mauritaniens ne fait pratiquement plus

### Réfugiés en baisse, déplacés en hausse

Le nombre de réfugiés est en baisse dans le monde, mais celui des personnes déplacées dans leur pays est en hausse, a indiqué vendredi le Haut Commissariat de l'Onu pour les réfugiés (HCR). Le nombre de personnes avec le statut de réfugié a baissé de 4% en 2004, pour atteindre 9,2 millions, le chiffre le plus bas depuis un quart de siècle. Cette baisse, pour la quatrième année consécutive, résulte du grand nombre de rapatriements, a expliqué le HCR dans un rapport publié pour la Journée mondiale du réfugié qui sera célébrée lundi. Plus de cinq millions de réfugiés sont rentrés chez eux depuis la fin de 2001, dont 3,5 millions en Afghanistan. L'an dernier, 1, 5 million de personnes sont retournées dans leur pays, dont 194 000 Irakiens. Simultanément, le nombre de déplacés internes a passé en un an de 5,3 millions de personnes à 7,6 millions. Au total, le HCR s'occupe désormais de 19,2 millions de personnes, soit deux millions de plus en un an. L'augmentation des déplacés est la conséquence de la crise du Darfour au Soudan, dont près de deux millions d'habitants ont dû fuir les combats dans des camps. Enfin, le HCR a révisé ses statistiques sur le nombre d'apatrides, pour le porter de 912 000 à deux millions.

JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

## "Le refus de l'oubli, un devoir de mémoire"

l'objet d'une quelconque attention des bailleurs de fonds, malgré l'onde de choc que leur situation avait suscité au sein de la communauté internationale. Le Fonadh poursuit pour dire que les autorités sénégalaises ont préféré s'aligner sur la logique du gouvernement mauritanien qui, au lieu de clamer officiellement sa responsabilité, fait preuve de mépris à l'égard de ces personnes déplacées. Pourtant les réfugiés prônent, d'après ces ONGs, le règlement consensuel du problème. Idem pour les partis politiques nationaux, et les ONGs el-

les-mêmes qui appellent les autorités mauritaniennes à solder de manière définitive et équitable cette question. Mais en dépit de tout, le gouvernement reste fidèle à son discours faisant de la Mauritanie, un Etat de droit. En ce qui concerne ceux qui ont choisi la politique du "Moitoo Kotaa" (Ndlr : rentrer dans la discrétion), ils n'ont ni récupéré leurs emplois ni terres de culture ni pièces d'identité. A la lumière de ces faits, le Fonadh se sent investi du devoir de demander le HCR de rétablir l'assistance alimentaire et médicale dans les camps de ré-

fugiés et au gouvernement mauritanien de mettre en œuvre les recommandations pertinentes de la CDHP, ainsi que celles du CERD. Aux autorités sénégalaises, le Forum a formulé son vœu de les voir octroyer un statut légal aux déportés mauritaniens. Ils s'adressent à l'UA et à l'ONU pour aider au règlement de cette question. Et appelle les partis politiques, la société civile et les personnalités indépendantes du pays à soutenir les réfugiés dont il faut se souvenir. Pour le Fonadh, le 20 juin, c'est le refus de l'oubli et un devoir de mémoire.